

ARGUMENT

DU CONSENTEMENT EN PSYCHIATRIE...

...entre idéal, éthique du soin et éthique du droit

Bientôt vingt ans que le monde de la psychiatrie se trouve en quelque sorte mis à jour d'une façon inédite, avec l'obligation d'information, le dossier médical devenu dossier-patient, l'introduction du juge dans le processus de soins. Et malgré les difficultés au quotidien, on peut considérer cela comme une heureuse réhabilitation des patients en tant que citoyens pouvant légitimement prétendre au même niveau de respect et de responsabilité que tous autres.

Mais force est de constater qu'au-delà de ces bonnes intentions, persistent les contradictions: d'un côté des politiques qui se liguent au plan international pour promouvoir une très large capacité de consentement aux soins, et prônent une citoyenneté totale et inaliénable comme idéal absolu ; de l'autre, des malades psychiques qui sont les premiers à faire les frais de l'inflation sécuritaire au sein de ces mêmes sociétés, via le soupçon dont on les poursuit, d'être trop souvent des auteurs de violences, voire de crimes terroristes, notamment. Et en parallèle, une croissance inexorable du nombre d'hospitalisations sans consentement...

Par ailleurs, travailler à obtenir le consentement du patient, ou plus simplement, son adhésion aux soins, constitue un acte de soins très complexe, souvent aussi sophistiqué que chronophage, jamais totalement abouti ; parfois même, le recours à la mesure de contrainte peut apparaître dans certaines circonstances comme une manière plus "efficace" de traiter la question, permettant de "sécuriser" la situation, tant du côté patient que du côté praticien.

Car des tensions dans les accueils d'urgence et d'hospitalisation notamment, ou encore dans le secteur médico-social, peuvent fortement peser sur la décision de soin : la réalité de la situation sanitaire locale, mais aussi l'expérience du praticien s'invitent bruyamment au débat entre éthique du soin et éthique du droit, qui ont souvent bien du mal à se départager...

Enfin, comment le juge des libertés, l'avocat commis dans la procédure, mais encore les familles, les patients se trouvent-ils éprouvés après-coup par ces pratiques nouvelles et le trouble qui naît forcément de la rencontre avec la réalité du trouble psychique majeur ? Y ont-ils trouvé leur juste place et en évitant quels écueils ?

Et comment ne pas interroger cet idéal contemporain de l'abolition de la contrainte, supposant une inaltérable lucidité de chacun quelque peu utopique ? N'y aurait-il plus jamais place à un "droit à être contraint" quand quelque perturbation à laquelle l'homme est sujet, vient à entamer son discernement au point de le mettre en danger ?

Ces journées de la Fédépsychiatrie tenteront de faire avancer les réponses à ces questions, grâce aux nombreuses interventions de praticiens, d'usagers, de juristes, sociologues, philosophes.



Troisièmes journées de Psychiatrie Adulte de la Fédération Française de Psychiatrie

DU CONSENTEMENT EN PSYCHIATRIE ...entre idéal, éthique du soin et éthique du droit

Premier acte

**Mardi 9 février 2021 de 9h -17h
en visio-conférence**

Compte-tenu des contraintes sanitaires, ces journées se dérouleront en deux temps, le second acte étant fixé au vendredi 28 mai 2021, en présentiel si possible, ou à nouveau en visioconférence...

Mardi 9 février 2021

Matinée : dans le vif du sujet...

Président séance : Jean-Jacques Bonamour du Tartre

9h00 Accueil

Temps d'intervention de 20 mn et 20 mn de débat avec les participants

9h15 Les errements du consentement

Michel David, Président de la Fédépsychiatrie

9h45 Consentement en situation d'urgence

Raphaël Gourévitch, Psychiatre au CPOA

10h30 Difficulté du tiers demandeur de soins

Jocelyne Viateau, UNAFAM

11h15 "Titre à préciser", *Claude Finkelstein, FNAPSY* (sous réserve)

12h00 Ne pas, consentir...ou bien désirer

Nathalie Aoustin, Présidente de GEM

Après-midi : niveaux de complexité

Président séance : Jean-Philippe Catonné

14h00 Consentement aux soins psychiatriques et somatiques

Nathalie Giloux (Psychiatre) et Marion Primevert (Magistrate)

14h45 De l'objectif au résultat : du sanitaire au sécuritaire

Fabien Juan, Psychiatre, ex-Médecin-directeur MGEN

15h30 À l'ombre du consentement éclairé. Regard sociologique sur les pratiques soignantes *Pierre Vidal-Naquet, Sociologue*

16h15 Isolement et contention : une nouvelle occasion manquée par le législateur *Eric Péchillon, Juriste, spécialiste droit et santé mentale*

COMITÉ D'ORGANISATION

Jean-Jacques Bonamour du Tartre, Jean-Philippe Catonné, Michel David, Bernard Odier, Isabelle Secret-Bobolakis

PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels de la psychiatrie et du champ de la santé mentale.
Tous publics concernés ou intéressés par les questions de psychiatrie ou de santé mentale, à titre personnel ou professionnel

PARTENARIAT

Le Comité d'Organisation élabore le programme de la formation à partir des propositions de la Fédération Française de Psychiatrie, en liaison avec la Direction Générale de la Santé

PROGRAMME

Le programme est renouvelé chaque année en fonction des préoccupations des professionnels et des priorités institutionnelles, de santé publique et de santé mentale.

OBJECTIFS

Ouvrir le dialogue et la réflexion à tous publics sur des questions importantes dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale

Bulletin d'inscription

Les 3^{èmes} journées de psychiatrie adulte de la Fédépsychiatrie

DU CONSENTEMENT EN PSYCHIATRIE ...entre idéal, éthique du soin et éthique du droit

Mardi 9 février 2021

Nom _____ Prénom _____

Institution, Organisme, Association _____

Fonction, spécialité _____

Adresse _____

Téléphone _____ Portable _____

Email (Obligatoire afin de recevoir une confirmation par mail avec les codes d'accès à la journée)

Date _____ Signature _____

Condition d'inscription

Droits d'inscription **Gratuit**
(Inscription obligatoire uniquement par mail)

N° Formateur : 11752905475. Datadocké

Le lien de connexion à la journée sera fourni après inscription.

Date limite d'inscription : jeudi 4 février 2021

Pour toute demande d'information, s'adresser au :

Secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie

 01 48 04 73 41 - Mail : contact@fedepsychiatrie.fr